

DES PRATIQUES DE MÉDIATION EN GUISE DE SOUTIEN AUX ÉCOLES EN DIFFICULTÉ

**Patricia SOWULA, Dominique LECLERCQ et Désiré NKIZAMACUMU
UMH**

S'il est vrai qu'aucun groupe humain n'a probablement jamais existé sans quelque figure de médiation (RIQUEZ, [2000]), celle-ci occupe aujourd'hui une place plus grande et plus officielle dans la société.

A l'heure actuelle, la médiation joue un rôle important dans des domaines variés tels que la politique internationale, la justice, la famille, le monde culturel et social et, depuis quelques temps, l'école.

La médiation peut être définie comme étant un mode de constitution et de gestion de la vie sociale grâce à l'entremise d'un tiers neutre, indépendant sans autre pouvoir que l'autorité que lui reconnaissent les médiés qui l'auront reconnu librement (GUILLAUME-HOFNUNG, [1995]).

Une définition complétée par BONAFE [1992] pour qui ce concept nouveau de relation sociale impliquant l'intervention d'un intermédiaire neutre dans une perspective d'aide à la recherche de solutions équitables présente également l'enjeu de restituer le pouvoir aux acteurs afin qu'ils retrouvent leurs responsabilités.

TOUZARD [1999] va plus loin encore, précisant que la médiation n'est pas une technique, une procédure de résolution ou de gestion des conflits interindividuels, sociaux ou même internationaux ; il considère que la médiation correspond à une conception nouvelle des relations sociales : au lieu de laisser libre cours aux intérêts divergents qui souvent aboutissent à des impasses ou à des solutions déséquilibrées ou inéquitables, les acteurs (individus ou organisations) font appel à une tierce personne pour les aider à élaborer ensemble une solution acceptable pour chacun et satisfaisante pour tous.

Visant cela, le processus de médiation tend à rendre les systèmes plus humains et à instaurer un climat de paix en aidant, par exemple, à la gestion et la régulation des conflits, à l'établissement de liens entre les institutions et les individus, au développement de la communication et des relations interpersonnelles.

En effet, en suscitant les liens, réactivant les relations distendues, évitant l'éclatement et soutenant la recherche de solutions (SIX, [1990]), la médiation recouvre de multiples facettes dans le quotidien des organisations.

Aussi, la médiation se développe-t-elle davantage où des éléments perturbent régulièrement les institutions.

En Communauté française de Belgique, suite à des incidents sociaux graves, un dispositif de médiation scolaire a été instauré dans 22 établissements et 28 médiateurs ont été désignés pour traiter dans l'urgence des situations conflictuelles et faciliter le dialogue entre parents, élèves et enseignants, ce qui semblait alors être un élément défaillant.

Au fil des ans, le travail des médiateurs évolue, s'organise, se précise et en 1998, un décret permet de baliser les actions et de préciser les objectifs du dispositif.

Une recherche portant sur les pratiques de médiation scolaire (SOWULA, KOSTRZEWA, NKIZAMACUMU, DUPONT, [2002]) a permis d'en déterminer le cadre d'existence, les modalités d'exploitation et les impacts.

Cette recherche menée dans les établissements d'enseignement secondaire en Communauté française de Belgique poursuivait les objectifs spécifiques suivants :

- l'observation des pratiques institutionnalisées de médiation ;
- le relevé des attentes de différents acteurs ;
- l'identification des besoins en formation des médiateurs ;
- la comparaison des systèmes de médiation.

Sur base d'entretiens préliminaires menés avec un échantillon composé de différents acteurs (médiateurs, chefs d'établissement, professeurs, éducateurs, élèves et parents), deux types de questionnaires ont été construits, l'un destiné aux 42 médiateurs du Service de Médiation de la Communauté française de Belgique (internes et externes), l'autre destiné aux chefs d'établissement des 134 écoles d'enseignement secondaire du réseau de la Communauté française de Belgique.

L'étude a permis, d'une part, d'étudier les différentes pratiques de médiation exercées et d'en souligner toute l'importance, et d'autre part, de mettre en évidence l'intérêt porté à cette pratique même si elle n'est pas ou pas encore développée.

Les médiateurs associent la médiation scolaire au dialogue, placé sous le signe de l'ouverture afin de favoriser la découverte de solutions pertinentes aux conflits et évoquent un enrichissement certain ; par ailleurs, ils mettent en évidence les problèmes qu'ils rencontrent ; dans l'exercice de leur métier : une collaboration parfois défailante avec les professeurs et les éducateurs, un regrettable manque de soutien de la part des préfets ou encore des demandes impossibles à prendre en compte.

Les chefs d'établissement associent la médiation - qu'elle soit pratiquée dans leur établissement ou non - à des éléments positifs ; certains préfets voient la médiation comme une aide à la gestion interne des établissements alors que d'autres la conçoivent comme un instrument de régulation externe, comme un lien avec des partenaires extérieurs à l'école.

Cependant, plusieurs chefs d'établissement expriment leur crainte de voir l'action du médiateur empiéter sur leurs propres responsabilités, souhaitent des résultats concrets plus rapides et plus durables ou encore estiment que la médiation est inutile puisque les équipes pédagogiques s'acquittent parfaitement de la gestion des conflits.

Complexe donc de parvenir à une explication de la pratique de médiation scolaire tant elle revêt de formes et de significations différentes, tant elle ouvre de pistes de réflexion sur son développement futur.

Néanmoins, il apparaît pertinent de retenir que, selon les acteurs, la médiation, lorsqu'elle est pratiquée, constitue un réel facteur de changement positif dans la culture et le fonctionnement des écoles et qu'une *culture* de la médiation devrait se mettre en place pour que la pratique soit davantage un soutien aux écoles.

En effet, comme l'a suggéré BONAFE [1992], la médiation scolaire relève d'une contre-culture car elle est en opposition avec la culture de la loi. Et les conflits s'estompent souvent plus vite que n'évoluent les représentations...

Enfin, la recherche a permis de mettre en lumière quelques rares mais non moins intéressantes expériences originales de médiation scolaire qu'il resterait à approfondir.

Bibliographie :

BONAFE-SCHMITT, J.-P., [1992]

La médiation : une justice douce, Paris, Syros-Alternatives.

GUILLAUME-HOFNUNG, M., [1995]

La médiation, Paris, P.U.F., Que sais-je ?, n° 2930.

RIQUEZ, T., [2000]

De la médiation institutionnelle à la médiation citoyenne, in Education permanente, Paroles de Praticiens, A.F.P.A., supplément 2000.

SIX, J.-F., [1990],

Le temps des médiateurs, Paris, Seuil.

SOWULA, P., KOSTRZEWA, F., NKIZAMACUMU, D. & DUPONT, P., (DIR.) [2002]

La médiation scolaire : de la gestion des différends... à la gestion des différences, Mons, INAS – UMH.

SOWULA, P., [2003]

La médiation scolaire, Mons, Université de Mons-Hainaut, Institut d'Administration scolaire (INAS), Collection «Savoirs en partage».

SOWULA, P., LECLERCQ, D., [2005]

La médiation scolaire : un nouvel élément au sein des établissements scolaires belges, Communication, ACFAS, Québec, Canada.

TOUZARD, H., [1999]

Préface, in BONAFE-SCHMITT, J.-P., DOHON, J., SALZER, J., VOUCHE, J.-P., [1999], Les médiations, la médiation, Paris, Erès.